

# Politique sur les Conflits d'intérêts

## Tradomart SV Ltd.

### INFORMATIONS LÉGALES

Tradomart SV Ltd. est une société constituée en vertu des lois de Saint-Vincent-et-les-Grenadines sous le numéro d'enregistrement 23071 IBC 2015, dont le siège social est situé à Shamrock Lodge, Murray Road, Kingston Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et qui fournit des services d'investissement et des services auxiliaires (ci-après la "Société") à ses clients par le biais de la plateforme de trading. Le Client reconnaît que la langue officielle de la Société est l'anglais.

### INTRODUCTION

La Société fournira à tous ses Clients, avant la prestation de tout service d'investissement et/ou de services auxiliaires ou de toute combinaison de ceux-ci, une "Politique sur les conflits d'intérêts". Les Clients ont le droit de demander de plus amples informations sur cette politique.

Malgré les meilleurs efforts de la Société, veuillez noter que certains conflits d'intérêts ne peuvent pas être éradiqués complètement, et dans de tels cas, la Société a adopté une approche transparente et juste de divulguer ces cas dès qu'ils deviennent apparents. La Société fournit ici la Politique qu'elle maintient afin de gérer les conflits d'intérêts dans le respect des devoirs qu'elle doit à ses Clients.

La Politique sur les Conflits d'Intérêts :

- Identifie les circonstances qui constituent ou peuvent donner lieu à un "Conflit d'intérêts" entraînant un risque de marché de dommages aux intérêts d'un ou plusieurs Clients ;
- Spécifie les procédures à suivre et les mesures à adopter afin de gérer de tels "conflits d'intérêts". Cette Politique définit l'approche de la Société pour identifier et gérer les conflits d'intérêts qui peuvent survenir au cours de ses activités commerciales.

### PORTÉE DE CETTE POLITIQUE

La Politique s'applique à ses administrateurs, ses employés et toute personne directement ou indirectement liée à la Société (ci-après dénommés " personnes liées ") et se réfère à toutes les interactions avec tous les Clients.

Afin d'identifier les types de conflits d'intérêts qui peuvent survenir dans le cadre de la prestation de services d'investissement et de services auxiliaires ou d'une combinaison de ceux-ci, et dont l'existence peut porter atteinte aux intérêts d'un Client, la Société tient compte du fait que la Société ou une personne concernée

se trouve dans l'une des situations suivantes - que ce soit en raison de la prestation de services d'investissement ou de services auxiliaires ou d'activités d'investissement ou autrement :

- La Société ou une personne concernée reçoit ou recevra d'une personne autre que le Client, une incitation en relation avec un service fourni au Client, sous forme d'argent, de biens ou de services, autre que la commission ou les honoraires standard pour ce service ;
- La Société ou une personne concernée a une incitation financière ou autre à favoriser les intérêts d'un autre Client ou d'un groupe de Clients au détriment des intérêts du Client ;
- La Société ou une personne concernée est susceptible de réaliser un gain financier, ou d'éviter une perte financière, aux dépens du Client ;
- La Société ou une personne concernée participe à la même activité que le Client ;
- La Société ou une personne concernée a un intérêt dans le résultat d'un service fourni au Client ou d'une transaction effectuée au nom du Client qui est différent et distinct de l'intérêt du Client dans ce résultat.

#### **PROCÉDURES ET CONTRÔLES POUR GÉRER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

En général, les procédures et les contrôles que la Société suit pour gérer les conflits d'intérêts comprennent les mesures suivantes :

- Des procédures efficaces pour prévenir ou contrôler l'échange d'informations entre les personnes concernées engagées dans des activités comportant un risque de conflit d'intérêts lorsque l'échange de ces informations à la Direction peut nuire aux intérêts d'un ou plusieurs Clients ;
- La supervision séparée des personnes concernées dont les principales fonctions consistent à exercer des activités pour le compte ou à fournir des services à des Clients dont les intérêts peuvent entrer en conflit, ou qui représentent autrement différents intérêts qui peuvent entrer en conflit, y compris ceux de la Société ;
- La nomination d'un Département de Conformité pour contrôler et faire un rapport sur ce qui précède à la Direction de la Société ;
- La nomination d'un Auditeur interne pour s'assurer que des systèmes et des contrôles appropriés sont maintenus et que des rapports sont faits à la Direction de la Société ;
- Murs chinois limitant le flux d'informations confidentielles et internes à la Société, et séparation physique des départements ;
- Un registre des cadeaux et des incitations enregistrant la sollicitation, l'offre ou la réception de certains avantages. L'interdiction de tout intérêt commercial externe des dirigeants et des employés de la société en conflit avec les intérêts de la Société, à moins que la Direction de la Société ne donne son accord ;
- Les exigences en matière de négociation sur compte personnel applicables aux personnes concernées en ce qui concerne leurs propres investissements ;
- L'établissement du principe des quatre yeux dans la supervision des activités de la société ;
- La Société entreprend également la surveillance continue des activités commerciales pour s'assurer que les contrôles internes sont appropriés.

#### **DÉCLARATION**

Lorsque la Société a connaissance d'une situation de conflit, elle en informera le

Client avant d'entreprendre des activités d'investissement avec ce Client particulier, ou si la Société ne pense pas que la divulgation soit appropriée pour gérer le conflit, la Société peut choisir de ne pas procéder à la transaction ou à l'affaire donnant lieu au conflit. La Société se réserve le droit de réviser et/ou de modifier sa Politique et ses dispositions chaque fois qu'elle le juge nécessaire.